

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 10
On s'abonne:
A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, chez BONGIBEL et BULLIER, Place de la Bourse, 38; EWIG, r. Anboise-Richel., 9; BLAVIER, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 26c
Réclames... 30c
Fait divers... 75
RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

8 Octobre 1881.

POUR FAIRE DIVERSION

Il y a deux points noirs dans l'horizon du gouvernement.

La demande d'enquête sur les affaires tunisiennes, et la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Ferry, qui, paraît-il, doit faire partie de la nouvelle combinaison ministérielle, a grand peur de se briser sur l'un ou sur l'autre de ces deux écueils.

Comme M. Gambetta, il est partisan de ce qu'on appelle, dans le langage opportuniste, le clergé national; comme lui, il est absolument opposé à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, estimant que le clergé trouverait dans cette situation nouvelle une indépendance factieuse au point de vue gouvernemental.

Le président du conseil ne se dissimule pas, cependant, qu'il sera difficile d'empêcher la question d'être discutée, d'autant plus que les professions de foi électorales d'un grand nombre de députés dévoués au gouvernement promettaient cette réforme.

Si les intransigeants posent la question dès la rentrée, le gouvernement et la majorité seraient dans un grand embarras en raison de ces promesses publiquement faites.

M. Ferry n'aurait trouvé qu'un moyen de se tirer d'affaire: distraire les intransigeants en leur donnant des os à ronger.

Il serait décidé à poursuivre rigoureusement l'application des décrets du 29 mars à toutes les congrégations d'hommes et de femmes qui ont été tolérées jusqu'à ce jour.

En prenant cette décision, M. Ferry a pensé qu'il serait possible d'obtenir du groupe intransigeant un peu de patience.

— Voyez, leur dirait-on, notre bonne volonté; considérez qu'on ne peut pas tout faire à la fois.

La question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat serait donc renvoyée à... plus tard.

M. Ferry espère, en outre, que cette reprise de la persécution aurait pour effet, sinon d'arrêter, au moins d'amortir les conséquences de la mise en accusation du cabinet.

Ces calculs sont-ils justes? Nous ne le croyons pas.

Les intransigeants, M. Henry Maret entre autres, n'ont pas hésité à déclarer qu'ils réproveraient les actes persécuteurs, et que, si l'on ne veut pas de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ils demandaient, au nom de la liberté d'association, qu'on laissât les couvents tranquilles; que d'ailleurs il n'y avait aucun palliatif qui pût retarder la mise en accusation.

Il faut donc s'attendre, pour la prochaine session, aux discussions les plus passionnées et aux scènes les plus violentes.

(Tablettes d'un Spectateur.)

Chronique générale.

Le Journal officiel publie le décret du Président de la République qui convoque le Sénat et la Chambre des députés en session extraordinaire pour le 28 octobre 1881.

Les avis sont très-partagés au sujet de la démission des ministres. Les uns pensent, avec la France, que M. Jules Ferry et ses collègues se présenteront devant la Chambre et ne se retireront que devant un vote constatant un refus de confiance. Les autres croient, avec le Télégraphe, que le cabinet a déjà fait ses malles et qu'il remettra ses pouvoirs et ses portefeuilles le 15 octobre entre les mains du Président de la République.

Entre ces deux opinions contradictoires, nous ne pouvons nous prononcer; mais tout porte à croire que ces derniers ont raison, car nous lisons dans le Temps, journal très-bien placé pour savoir ce qui se passe à l'Elysée et au Palais-Bourbon:

« Le cabinet, d'accord avec M. le Président de la République, a décidé de se démettre de ses fonctions une dizaine de jours avant la rentrée des Chambres. Cette décision, arrêtée à l'heure actuelle, a pour but de permettre à M. Grévy de former un cabinet nouveau qui se présenterait devant les Chambres le 28 octobre, à l'ouverture de la session. »

Le Rappel assure que M. Gambetta, disposé à entrer aux affaires, ne voudrait prendre le pouvoir qu'après un débat public dans lequel la majorité de la Chambre manifesterait ses idées sous la forme d'un ordre du jour ou d'un programme. Il est possible que le cabinet ne soit pas encore formé au moment de la rentrée.

Le National dit que d'importantes résolutions, touchant les affaires d'Algérie, seront prises dans le conseil à l'issue duquel il se pourrait que le général Chanzy fût sollicité de prendre — ou plutôt de reprendre — le gouvernement général de l'Algérie.

La princesse Clotilde vient d'arriver à Paris, dans le but d'empêcher son fils, le prince Victor, de s'engager.

On annonce qu'il y a huit jours, M. Barthélemy Saint-Hilaire a acheté un hôtel, avenue de la Grande-Armée, pour la modeste somme de quatre cent mille francs.

Nous lisons dans l'Estafette que le ministre de l'intérieur va adresser aux évêques une circulaire relative aux directeurs de séminaires qui continuent à choisir leurs professeurs parmi les membres des congrégations non autorisées.

L'Union annonce que des Soeurs de différentes congrégations viennent d'être envoyées en Tunisie pour être spécialement affectées aux ambulances de l'armée.

Il se fait en ce moment un travail qui porte sur les élections générales. Une page est consacrée à chaque circonscription et comporte: 1° les candidats en présence et le nombre des suffrages obtenus par chacun d'eux; 2° un résumé succinct de la lutte électorale; 3° la biographie des nouveaux députés; 4° le programme du nouvel élu.

Cet ouvrage sera précédé d'un rapport mentionnant le chiffre total des voix obtenues par les députés de chaque groupe et le classement de ces députés. Il sera remis à M. Constans vers le 15 de ce mois.

Le bruit était répandu, dans les cercles officieux, que la direction de la sûreté générale au ministère de l'intérieur et la préfecture de police avaient été mises incidemment, il y a quelques jours, sur la trace d'un mouvement communaliste en préparation. Des comités sont organisés secrètement dans presque chaque quartier de Paris qui ont pour mission de se renseigner sur les personnes dont il faudrait paralyser l'influence au moment opportun. On cite l'homme politique qui serait l'âme de cette conspiration, et agirait activement avec le concours d'un grand nombre d'amis de la Commune.

Dans une réunion qui a eu lieu lundi soir, à Courbevoie, — nous précisons — la question des armes a été agitée. Un individu qui a joué un grand rôle pendant la Commune a déclaré que l'on avait pensé à tout, et que depuis deux mois on avait pris les mesures nécessaires pour que rien ne manquât au moment de l'action.

Le fait suivant prouve à quel degré extrême d'aveuglement et de passion ont poussés les grévistes:

« Depuis la grève des ouvriers charpentiers, les chantiers de construction du nouveau Pont-au-Double avaient été abandonnés par les ouvriers. Néanmoins, quelques

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR M^{lle} MARIE LACHÈSE.

(Suite.)
— Eh bien! comment vont-ils? demanda le président quand parut sa fille.
— Aussi bien que possible, répondit Françoise. Et, jetant un regard vers miss Ellen:
— Nous causerons de tout cela demain.
— Oui, dit M. Hardellier, dinons tranquilles et allons nous reposer.
Il fut le premier qui se retira. Il pria miss Ellen d'agréer ses excuses et quitta la salle à manger.
Devant les mets exquis préparés pour fêter le retour des maîtres, l'Anglaise ne sentait plus que la fatigue. L'avait réduite à un état désespéré. Françoise envia, sans oser la partager, la liberté que prenait son père.
Quand, enfin, elle put, à son tour, regagner son appartement, se fit assisoir devant son foyer: et là, bien seule, bien calme, réfléchit de nouveau.
Au bout d'un long temps, elle se leva, souba. La femme de chambre parut.
— Augustine, dit M^{lle} Hardellier, pourriez-vous

me dire à quelle heure la première messe se célèbre dans les paroisses?

— A six heures en hiver, mademoiselle, répondit la domestique un peu surprise de la question.

— A Saint-Serge aussi?

— Je ne sais pas, mademoiselle, mais c'est probable.

— Eh bien! demain matin, descendez chez moi à cinq heures et demie au plus tard. Je me rendrai à Saint-Serge et vous m'accompagnerez.

La femme de chambre regarda sa jeune maîtresse avec une telle stupefaction que Françoise crut devoir répéter:

— Nous irons ensemble à Saint-Serge pour la première messe, vous comprenez bien.

— Mon Dieu! mademoiselle!

— Ne vous étonnez pas tant, Augustine; pour agir ainsi, j'ai, comme vous devez le penser, une raison.

— Sans doute, je n'ai qu'à obéir à mademoiselle. Cependant, je dois lui faire observer qu'à cinq heures et demie il fait noir.

— Nous serons deux, dit Françoise en souriant.

— Il fait un froid glacial.

— Je mettrai mes fourrures. Couvrez-vous bien aussi.

— Saint-Serge est très-loin.

— Oh! très-loin!

— Du moins, mademoiselle prendra quelque

chose? Aller à Saint-Serge à six heures! Il y a de quoi gagner une fluxion de poitrine.

— Préparez-moi du café, je veux bien. Et, ajouta-t-elle avec bonté, vous en prendrez aussi, Augustine.

— Merci bien, mademoiselle, je ne songe guère à moi, dit la femme de chambre rendue tout inquiète par ce hardi projet.

Le lui fallut pourtant aider à l'exécuter.

Le lendemain, tandis que, dans l'hôtel, tout sommeillait encore, deux femmes sortirent sans bruit, et prirent le chemin du lointain sanctuaire. Elles marchaient rapidement, en serrant leurs manteaux autour d'elles. La nuit avait été sévère. Le sol, durci par la gelée, craquait sous leurs pas. Nul rayon du ciel ne tombait dans les ténèbres.

— Quel silence! murmurait la servante. Comme tout est désert! Et il nous faut traverser toute la ville!

— N'ayez pas peur, dit Françoise dont la voix n'était guère mieux affirmée.

— Oh! qu'il fait froid! quelle imprudence! Si monsieur voyait mademoiselle...

— Ne parlez pas, interrompit Françoise, mais plutôt, devant votre bouche, mettez un pan de votre manteau.

Elles continuèrent leur route. Au bout d'un quart d'heure, la femme de chambre reprit:

— Où sommes-nous? C'est à peine si je distin-

gue les rues. Je ne connais pas bien le chemin.

— Je le sais, moi, dit Françoise en pressant encore le pas.

Elles traversaient alors une rue étroite et mal pavée. De temps en temps, un cri rauque et sinistre troublait le silence de la nuit: l'aigle du Jardin des plantes se plaignait de la cruauté qui l'avait arraché aux cimes des Pyrénées.

Enfin, elles tournèrent sur la levée.

— Le vent souffle de la rivière, gémit la servante.

— Mais nous sommes rendues, répondit M^{lle} Hardellier.

En effet, elles ne tardèrent pas à trouver l'enfoncement dans lequel se dresse l'église des deux martyrs.

Elles pénétrèrent dans l'église.

— Montez, Augustine, dit Françoise, moi, je reste ici.

— Ici! Mademoiselle va geler.

— Non, la porte me garantit. Montez. Quand le moment de sortir sera venu, j'irai vous avertir.

La femme de chambre obéit, non sans un certain regret. A son dévouement sincère, la curiosité commençait à se mêler.

Françoise repoussa les chaises amoncelées sous la tribune de l'orgue et se plaça dans l'angle du pilier carré auquel la porte vient s'attacher. De cette place, en effet abritée, elle voyait toute la nef.

charpentiers s'étaient depuis présentés pour travailler, malgré les menaces qui leur avaient été adressées par les dissidents, et les travaux avaient repris.

» Hier matin, quelques-uns de ces ouvriers ont remarqué un paquet peu volumineux et entouré de papiers, déposé sur des pièces de bois et disposé de façon à ce qu'il pût tomber au moindre choc qui serait survenu.

» Ayant déchiré l'enveloppe, ils reconnurent que ce paquet contenait un obus d'assez fort calibre, chargé, et qui, en tombant à terre, aurait fait explosion en produisant des effets désastreux.

» Cet obus a été déposé au commissariat de police.

» En rapprochant ce fait des menaces de mort adressées aux ouvriers qui persistent à travailler, il y a lieu de supposer que quelques grévistes ne sont pas étrangers à cette odieuse machination. »

UN TE DEUM.

Qui le croirait! le gouvernement fait chanter des *Te Deum*: non parce qu'il croit à un Dieu, mais parce qu'il pense que cela fera bien sur l'esprit des Arabes, qui accusent les républicains d'être athées. Pour combattre ce mauvais propos, on commande des *Te Deum*: c'est une ruse de guerre de M. Farre.

Il ne faut pas croire que nous plaisantons, c'est le *Temps* qui le raconte, comme un des bons tours joués par notre illustre ministre de la guerre « à cette racaille africaine », comme il dit, mais « racaille qui se bat d'une manière redoutable. »

Voici la chose :

« Un *Te Deum* d'actions de grâces, chanté le 17 dans la chapelle catholique de Sousse, a produit un excellent effet sur l'esprit des musulmans et des juifs de cette province, à qui l'on AVAIT FAIT CROIRE que nous étions un peuple d'athées, passant comme un fléau sur la terre pour y détruire les temples, les kouba, les synagogues et les mosquées, et ne reculant même pas devant la profanation des sépultures. »

N'est-ce pas un spectacle édifiant que celui de ce gouvernement qui crochète les portes des couvents, ferme les temples, brise les Christs, déclare qu'il n'y a pas de Dieu, supprime les aumôniers par respect pour la libre-pensée, et qui, pour apaiser les craintes des enfants de Mahomet et des descendants d'Abraham et de Jacob, commande des *Te Deum* et ordonne à nos soldats d'assister à la messe?

Nos opportunistes s'habilleraient en capucins s'ils pensaient ainsi faire monter les fonds tunisiens, qu'on n'en doute pas.

On lit dans la *France*, journal républicain :

Aujourd'hui même, nous recevons une lettre navrante d'un ami en campagne dans le Sud oranais. Elle est datée du 22 septembre. Que répondre à ceci?

Les inventions modernes n'ont rien respecté. Ça et là, sur ces piliers dont quelques-uns sont dix fois séculaires, des becs de gaz jetaient une lueur blafarde : l'éclat brutal contrastait avec la poésie mystérieuse de ce temple aux harmonieuses beautés. Dans la perspective ainsi éclairée, chaque travée s'accusait comme un pas nouveau vers le sanctuaire : la chaire, le crucifix se profilaient en vigoureuses silhouettes. L'ombre descendait des grandes voûtes et enveloppait les bas-côtés : entre elle et les blanches clartés, se trouvaient ces colonnes qui semblent des tiges gigantesques dont les épis s'inclinent et se rejoignent dans les airs pour former de gothiques arceaux.

Au loin, tout au fond de l'église, une petite flamme suspendue indiquait la lampe symbolique, et deux autres lumières, immobiles sur l'autel, annonçaient l'approche du divin sacrifice.

Dans les plus hauts rangs de la nef, quelques femmes étaient agenouillées. Leur nombre augmentait à chaque instant ; et le regard ne l'eût-il pas appris, on eût pu le savoir encore : presque toutes faisaient résonner les dalles sous les rustiques chaussures de nos campagnes.

Françoise pria :

« Deux Jésus ! donnez-moi de réussir ! »

La messe commença. De sa place d'observation, la jeune fille entrevit un mouvement, entendit la

« Il faudrait des flots d'encre pour vous dépeindre le désordre et la misère qui règnent ici. »

» La situation de la colonne Colonieu, à Méchéria, est la suivante : elle est arrivée dans ce camp le 7 août, composée de deux bataillons de zouaves, un de tirailleurs, deux sections d'artillerie, deux escadrons de chasseurs d'Afrique, une compagnie du génie et les services administratifs. Savez-vous ce qu'il y a de décès maintenant? Trente-cinq zouaves, douze chasseurs, vingt hommes des autres corps. On a été forcé de créer un cimetière.

» Sans compter ceux qui ont été évacués par les quatre ravitaillements venus à Mosbah, et qui sont morts en route ou à l'hôpital ! Ils sont plus nombreux du double.

» Quatre officiers morts aux zouaves et au 45^e de ligne.

» Dans la compagnie de tirailleurs, il ne reste plus que le sous-lieutenant indigène.

» Samedi, est arrivé un ravitaillement. Un zouave était mort en route, un soldat du 81^e est mort en montant en wagon.

» Cet état sanitaire, qui empirera encore à la saison des pluies, est dû à la mauvaise qualité de l'alimentation. L'administration n'a rien que du riz. Pas de conserves, pas de julienne, pas de haricots, ni de lentilles, ni de lard, un peu de vin, pas de cognac.

» Il arrive quelquefois du pain de Saïda. Les soldats le jettent, parce qu'il est moisi. »

Nous nous arrêtons. Il y a des détails que nous n'osons reproduire. Et notre correspondant ajoute, avec cette pointe de gaieté qui ne quitte jamais le Français :

« Qu'on charge la première cuisinière venue de ravitailler les colonnes du Sud oranais, elle s'acquittera mieux de cette tâche que M. nos sous-intendants ! »

Le *National*, autre journal républicain, donne l'extrait suivant d'une lettre qu'il a reçue de Zaghuan :

« Nous avons tous beaucoup d'entrain et de bonne volonté ; malheureusement, la nourriture la plus indispensable nous fait défaut. »

» Pendant cinq jours, passés à opérer des reconnaissances aux alentours du camp de Zaghuan, et pendant lesquels nous avons éprouvé les fatigues les plus dures, sans compter les escarmouches, nous avons touché huit biscuits, juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim. Et ce n'est pas seulement pendant ces cinq jours, c'est toujours la même chose. »

ALGÉRIE et TUNISIE.

Une dépêche du général Saussier annonce que les forts de Tunis sont occupés par les troupes françaises.

Le principal de ces forts est la Casbah, qui touche aux murs de la ville, et renferme le réservoir des fontaines publiques. Le fort des Andalous et celui d'El-Filfil protègent Tunis à l'ouest ; le fort de Sidi-bel-Hassen défend le sud-ouest. Le Bardo, qui est situé

à deux kilomètres sur la route du Kef, est également un ouvrage fortifié qu'occuperont nos troupes.

La colonne mobile envoyée de Medjez sur Testour a repoussé une attaque des Arabes. Ceux-ci auraient eu à subir des pertes sensibles.

On estime, dit le *Télégraphe*, que les circonstances actuelles exigent que le corps d'occupation, en Tunisie, soit de 30,000 hommes.

En Algérie, les nouvelles seraient satisfaisantes, s'il fallait en croire l'*Agence Havas*, toujours optimiste. Elle télégraphie :

Alger, 6 octobre, 2 h. soir.

Le temps s'est sensiblement rafraîchi. Il continue à être pluvieux.

La température est excellente ; elle excède 23 degrés centigrades.

L'ouverture de la campagne est imminente.

Le général Delebecque est attendu ce soir. Il revient de prendre les dernières instructions du général Saussier, pour la direction des opérations dans le Sud-Oranais.

La transmission des dépêches s'effectue régulièrement entre la Calle et Bizerte.

UN CONFLIT A CONSTANTINE.

Le conseil général de Constantine, approuvant l'acte du colonel Négrier, a émis le vœu que la kouba d'Ouled Sidi-Cheick ne soit pas reconstruite et que l'argent soit consacré aux victimes de l'insurrection.

Le préfet a protesté et demandé la question préalable qui a été repoussée. Le préfet a quitté la salle, et le vœu a été adopté à l'unanimité.

Départs de troupes.

Jeudi matin, à 10 heures, la *Picardie*, paquebot de la Compagnie générale des Transports maritimes, qui était ancrée dans le bassin National, est parti à destination de Sousse, emportant 2 officiers, 122 hommes et 125 chevaux du 47^e escadron du train des équipages venant de Montauban.

Cet embarquement, opéré sous la direction de M. Degaalon, a été effectué dans une heure et demie et sans incident.

A six heures du soir, l'*Alsace*, paquebot de la Compagnie générale des Transports maritimes, amarrée au quai des Anglais, a levé l'ancre à destination de Sousse.

Ce paquebot avait à bord 2 officiers, 6 sous-officiers, 127 hommes, 9 chevaux et 250 mulets du 17^e escadron du train des équipages, venant de Montauban et d'Orange.

La *Ville-de-Madrid*, paquebot de la Compagnie générale transatlantique, allant à Tunis et La Goulette, est également partie jeudi soir à 6 h. 1/2, emportant les détachements de troupes qui suivent :

2 officiers, 32 hommes du 29^e bataillon de chasseurs, venant de Castel-Sarrazin.

moiselle fût de retour. M^{lle} Hardellier ! ici ! à cette heure !

— Oui, c'est moi.

Et Françoise écarta si bien son voile que Geneviève dut se convaincre de la vérité.

— Il faut que je vous parle, continua la jeune fille. Mais, ici, nous sommes trop près de l'autel. Suivez-moi.

Bien que peinée d'être ainsi interrompue et toujours si étonnée qu'elle ne pouvait en croire ses yeux, Geneviève obéit.

Françoise la conduisit presque au bas de l'église, dans un banc sur lequel se projetaient de loin les clartés du gaz. Elle eut soin de l'y faire entrer avant elle afin qu'il fût impossible à Geneviève d'en sortir sans son congé. Alors, s'asseyant près de la vieille femme :

— Je suis arrivée hier, lui dit-elle, et, tout d'abord, est venue jusqu'à moi une nouvelle si étrange qu'elle demande confirmation. Est-il vrai, est-il possible que M. Le Tianec soit ruiné ?

Geneviève inclina la tête. Un long soupir passa entre ses lèvres et elle murmura :

— Oui, mademoiselle, c'est vrai.

— Quel malheur ! Geneviève, quel malheur ! Mon père va être navré. Lui qui aime tant, qui estime tant M. Le Tianec !

— Il a bien raison, dit Geneviève. Monsieur aussi est très-attaché à monsieur le président.

4 officier et 52 hommes du 57^e de ligne, venant de Bordeaux.

1 officier et 92 hommes du 137^e de ligne, venant de Fontenay-le-Comte.

1 officier et 28 hommes du 48^e de ligne, venant de Pau.

1 officier et 109 hommes du 34^e de ligne, venant de Mont-de-Marsan.

1 officier et 95 hommes du 123^e de ligne, venant de La Rochelle.

20 hommes et 40 chevaux du 1^{er} hussards.

1 officier et 35 hommes du 2^e génie et 60 mulets, venant de Montpellier.

2 officiers, 62 hommes, 106 chevaux et 26 voitures des subsistances et d'ambulances du 20^e escadron du train des équipages, venant de Versailles.

2 officiers et 408 hommes des 17^e, 18, 22^e, 23^e et 24^e sections d'administration et 12 soldats isolés allant rejoindre leur corps, en tout un effectif ainsi composé :

1 officier supérieur, 11 officiers subalternes, 645 hommes et 206 chevaux ou mulets.

Les deux embarquements de l'après-midi ont été accomplis avec la plus grande célérité et sans incident, sous les ordres de M. Barry, colonel d'état-major, et Degaalon, sous-chef de service de la Compagnie transatlantique.

L'effectif total des troupes parties dans la journée du port de Marseille est de 16 officiers, 900 hommes et 590 chevaux ou mulets.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 octobre.
Le marché est ferme, la spéculation reprend courage; on dit que la Banque de France se refuse à augmenter le taux de l'escompte. Le 3 0/0 est à 84.05, le 5 0/0 à 116. L'Espagne extérieure touche le cours de 28.

Le Crédit foncier se maintient dans d'excellentes conditions à 1,725. On signale la grande faveur dont jouissent en ce moment les Obligations communales 4 0/0. A 990, les ordres d'achats sont très-nombreux sur les notions de la Société française financière et sur lesquelles on peut prédire une hausse sérieuse.

L'action Malétra est une des bonnes valeurs que nous allons voir acquérir une importance plus-value, les négociations reprenant avec activité sur ce titre.

Le Comptoir Industriel de France et des Colonies prend place chaque jour dans le monde des affaires; les obligations des Messageries fluviales émises à ses guichets sont particulièrement recherchées en banque; il est rare de voir un titre aussi solide, puisqu'il possède la garantie de l'Etat.

Le Crédit général français à su conserver une bonne attitude à 840.

La Banque transatlantique cote 675 avec des tendances à s'avancer plus loin.

A 627.50, la reprise de la Banque de Prêts s'affirme plus vigoureuse que précédemment.

On est sans changement sur la Banque nationale; le moment actuel est donc bon pour acheter. La Franco-Algérienne est très-ferme à 530.

La Société générale de Laiterie est demandée à 620.

L'action d'Alais au Rhône, même au cours actuels, 502.50 et 505, a des demandes très-importantes; l'obligation se traite à 314.25. Signalons, comme un placement sérieux et de tout repos, les obligations 5 0/0 de l'Hypothèque foncière ayant pour garantie une première hypothèque.

Bonnes nouvelles de la souscription aux obligations des Ateliers et Chantiers du Rhône, 45, rue Vivienne; l'épargne comprend que les bonnes

— C'est désolant, continua Françoise. Vraiment, il nous est triste de revenir pour apprendre le désastre d'un de nos amis.

Geneviève ne répondit pas. Bien que reconnaissante d'une si haute sympathie, elle peussit qu, pour l'exprimer, M^{lle} Hardellier aurait pu choisir une autre heure et un autre lieu.

— C'est à n'y pas croire, reprit la jeune fille. Comment un malheur de ce genre a-t-il pu atteindre M. Le Tianec ?

— Je l'ignore, mademoiselle.

Cette réponse fut brève.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

Théâtre de Saumur,
Direction de M. J. ROUAUD.

LUNDI 10 octobre 1881,
Avec le concours de M^{lle} Marie MORA,
forte chanteuse des théâtres de Gand et de Bordeaux.

LA FAVORITE
Grand opéra en 4 actes, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Vaëz, musique de DONIZETTI.
M^{lle} Marie MORA remplira le rôle de Lénor.
Prix des places de l'opéra.
Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

garanties données par la Société sont pour elle un gage sérieux de la sécurité de ce placement. On cote 1,845 sur le Lyon et 1,360 sur l'Orléans.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Simple question adressée à qui de droit : Le bruit court en ville, et surtout dans le quartier de Nantilly, que la directrice du collège communal de jeunes filles installée dans l'ancienne pension de M^{lle} Mathieu, serait loin de partager les préjugés rétrogrades de cette ancienne maîtresse. Pour preuve, on dit qu'elle n'aurait pas craint, en faisant le nettoyage d'une des principales pièces de l'établissement, d'en expulser dédaigneusement le crucifix et la statue de la Vierge. Et pourtant, ajoute-t-on, cette même directrice serait désireuse de faire donner des leçons d'enseignement religieux dans sa maison. Belle contradiction, n'est-ce pas, ami lecteur ? Car ces saintes images, sans blesser personne, donnaient à toutes les élèves, voire même aux maîtresses, de perpétuelles leçons de morale religieuse d'une utilité indiscutable.

Le susdit exploit attribué à M^{lle} la directrice serait loin de sentir la piété et donnerait aux familles la mesure des sentiments religieux qu'elle peut inspirer à leurs chères enfants.

Si le fait est vrai, nous plaignons et la maîtresse et les élèves. S'il est faux, comme nous le désirons, nous attendons avec impatience un démenti.

Le compte rendu des opérations du laboratoire municipal de Paris, pour le mois de septembre, contient des résultats fort instructifs.

Les inspecteurs ont visité, pendant le mois de septembre, 3,499 marchés et établissements de toute nature. Ils ont fait détruire 91 fois des marchandises altérées. Il est entré, au laboratoire, 606 échantillons, comprenant 169 prélèvements des inspecteurs et des commissaires, 437 produits apportés par le public.

546 analyses ont été terminées dans le courant du mois, et, sur ce nombre, 259 ont donné lieu à la qualification de mauvais non nuisible, et 21 seulement à celle de falsifié. Sur les 259 échantillons déclarés mauvais, les vins, cidres, bières, figuraient pour 193, le lait pour 45, les eaux pour 8.

Les 21 échantillons falsifiés comprennent 19 vins, 1 bière et 1 boîte de conserves.

Vous voyez, par ce résultat, de quel bonheur jouissent les Parisiens au point de vue de l'alimentation.

En province, nous devons le supposer jusqu'à plus ample informé, les choses ne sont pas en si triste état. Toutefois, on ne serait pas fâché de voir fonctionner, dans les villes, des laboratoires municipaux qui fixeraient l'opinion sur la qualité des denrées consommées.

Nous savons bien que la commission d'hygiène, à diverses époques, a provoqué des poursuites contre les détenteurs et vendeurs de poivre et de café falsifiés. D'autre part, nous avons vu assez fréquemment des laitières convaincues d'avoir baptisé leur lait, mais nous n'avons jamais vu dire que l'on se soit occupé de la vérification des vins, cidres et autres liquides. Il nous semble cependant que la consommation de ces denrées est bien autrement importante que celle des cafés, du poivre et du lait, et qu'elle mériterait bien de fixer l'attention des employés chargés de s'occuper de l'hygiène publique.

Espérons qu'en voyant ce qui se passe au laboratoire de Paris, on finira par comprendre qu'il ne serait pas inutile d'exercer une surveillance du même genre dans les départements.

Nous apprenons la mort de M^{lle} Emma Bailly, en littérature Claire de Chandeneux, décédée subitement, mercredi dernier, à Vincennes. Elle était femme de M. le commandant Bailly, commissaire du gouvernement près le 3^e conseil de guerre. M^{lle} Claire de Chandeneux a publié un grand nombre de romans qui ont eu beaucoup de succès. L'*Echo Saumurois* a publié quelques feuilletons de cet écrivain justement apprécié, notamment l'*Automne d'une Femme*, paru du 27 novembre 1879 au 23 janvier 1880.

Les vendanges sont à peine terminées sur la côte du Cher, et déjà les marchands courent à l'envi dans les celliers. A Francueil, les prix, établis d'abord à 100 fr. le poinçon (250 litres) nu, se sont élevés à 102, 103, 105 et 108 fr. Dans la vente à 108 fr., le marchand prenant le vin à l'anche du pressoir et l'enlevant de suite dans les poinçons qu'il fournit au lieu d'attendre, comme c'était l'usage, que le vin fût clair, on doit lui donner 24 poinçons pour 20 qu'il paie. Sans doute, c'est une petite différence au préjudice du propriétaire, parce que le remplissage ne formait pas tout à fait 1/20^e, mais il n'a plus à craindre de voir des fûts laissant fuir du vin, enfin il reçoit son prix comptant. C'est ce mode qui a été accepté cette année dans toutes les ventes, même à 100, 102 et 105 fr.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Un habitant de Preuilly, M. Pagé, officier de santé, décédé tout dernièrement, a légué à cette commune, où il est né, toute sa fortune s'élevant à 50 ou 60,000 francs. D'après les termes de son testament, cette somme devra être employée à la fondation d'une salle d'asile, dans laquelle les enfants auront droit d'admission à partir de l'âge de six semaines. »

NANTES.

Le *Phare de la Loire* fait au « sympathique préfet » (M. Herbette) une guerre sans merci ; voici ce que dit encore ce journal :

« On annonce que M. le préfet de la Dordogne va être mis en disponibilité. »

« La Dordogne est un des départements où les républicains ont gagné le plus de sièges lors des élections. Si le préfet de ce département méritait, après ce succès, d'être mis en disponibilité, on se demande ce que mérite M. Herbette, préfet de la Loire-Inférieure, qui a si mal administré son département que l'opinion publique n'y a point fait de progrès. »

Le conseil municipal de la Chapelle-sur-Ordre a été dissous récemment par le préfet de la Loire-Inférieure, à cause de ses opinions trop conservatrices. De nouvelles élections ont eu lieu dimanche dernier. Les conservateurs, dit l'*Espérance du Peuple*, ont obtenu un succès complet : tous leurs candidats ont été élus à une très-forte majorité.

Tribunaux.

COUR D'APPEL D'ANGERS.

UN CLOCHER PAVOISE. — ORDRE DONNÉ AU CURÉ DE PAVOISER LUI-MÊME. — REFUS. — POURSUITE. — ACQUITTEMENT.

Mercredi 28 septembre, la Cour d'appel d'Angers faisait trêve aux vacances pour juger un prêtre.

M. le curé de Vion, près Sablé (Sarthe), avait été acquitté une première fois par le tribunal de La Flèche, mais cet acquittement n'avait pas été du goût de tout le monde. Un acquittement ! c'est bon pour le Pelletier d'Angers, et autres aimables compagnons du crochet officiel ! M. le curé de Vion s'était montré autrement audacieux : le 4 juillet, jour de la prétendue fête nationale, ce respectable prêtre, âgé de plus de soixante ans, avait, avec la plus extrême soumission, obéi au maire de sa commune pour l'exécution des ordres de la préfecture. En l'honneur des assassins de la Bastille, les cloches de l'église avaient sonné et six drapeaux avaient été arborés au clocher.

Le lendemain 15, après sa messe, le pasteur ayant constaté que l'emblème national a disparu de la façade de la mairie, envoya le sacristain demander à M. le maire s'il peut faire enlever aussi les drapeaux du clocher ; le magistrat répond que « la fête est passée et que les drapeaux peuvent disparaître. » Sur ce, le curé les laisse flotter encore la journée entière, et le lendemain 16 seulement, à quatre heures du matin, il les fait enlever. Rien de plus naturel, ce semble. Mais le magistrat municipal a changé d'avis ; heureux sans doute de l'effet produit par les trois couleurs étalées autour du clocher, il veut goûter encore ce plaisir, et par le garde champêtre, son fils, il enjoint au curé d'avoir à replacer les drapeaux, sous

prétexte que la fête est remise au dimanche. M. le curé demande en vertu de quels ordres ; point de réponse. Cependant, avec grande condescendance, il offre toute facilité d'arborer de nouveau les étendards ; le maire exige que le curé les remplace lui-même. C'en est trop ! celui-ci refuse en faisant remarquer que ce soin ne le concerne pas. De là, procès-verbal, poursuite devant le tribunal de La Flèche, acquittement du curé et appel du procureur général devant la Cour d'Angers.

Là, après le réquisitoire de M. le substitut du procureur général, — réquisitoire digne d'une meilleure cause, — M. Georges Pavie, avocat depuis peu inscrit au barreau de Mans, ancien magistrat démissionnaire à l'occasion des décrets, et dont la voix éloquentement avait déjà valu à son client un premier acquittement à La Flèche, prit la parole. Dans un langage sobre, concis, admirable de logique et de clarté, semé de fines et piquantes ironies, il mit en relief la bonne foi et l'esprit de conciliation de son client, fit ressortir le sens précis de la loi et ne laissa rien debout des arguments de son adversaire ; l'honorable organe du ministère public n'essaya même pas d'atténuer l'effet produit par l'éloquent défenseur.

Après quelques minutes de délibération, la Cour, confirmant la décision des premiers juges, faisant de plus observer l'évidente bonne foi du curé de Vion qui exclut jusqu'à l'ombre d'un délit, et statuant simplement sur le fait, renvoie le prévenu des fins de la plainte, sans dépens. Après cela, peut-être M. le procureur général ira-t-il en cassation !... au-devant d'un nouvel échec... Un petit mécompte de plus ou de moins !...

Il est à regretter qu'en raison des vacances des tribunaux l'assistance ait été si peu nombreuse. En écoutant le beau plaidoyer de l'avocat, on ne pouvait s'empêcher de remarquer le côté consolant des fameux décrets qui, en faisant descendre de leurs sièges les magistrats les plus honorables, ont procuré à la cause catholique de tels défenseurs. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

Nouvelles à la main.

Il est onze heures du soir. Polyte est assis sur un des bancs du boulevard Bonne-Nouvelle, en face du poste de police.

Un de ses amis l'apercevant : — Tiens, je te croyais avec Gugusse ? Qu'est-ce que tu en as donc fait ?

Polyte, montrant le poste du doigt : — Gugusse ?... il est en train de faire son volontariat.

Dans une instance en séparation, le président interroge les deux adversaires :

— Voyons, madame, dit le président, lorsque votre mari vous a épousé, il vous aimait.

— Oh ! oui, monsieur, et je vous assure que son cœur battait fort.

— Et maintenant ?

— Maintenant, c'est sa canne.

Une réplique à méditer :

Un contribuable entrant dernièrement dans les bureaux d'une administration. On lui répondit lestement ; il se plaignait avec vivacité.

— Qui êtes-vous donc, lui dit-on, pour parler si haut ?

— Moi, monsieur, je suis le public.

Une gravure représente deux ouvriers qui causent à table :

« — Quoi que c'est ça, des biens de main-morte ? »

« — C'est des biens sur lesquels on veut faire main-basse. »

« — Ah !... »

A la sacristie, un jour de mariage.

La mère de la mariée pleure toutes les larmes de son corps.

— Je crois bien, dit une amie, elle a encore deux filles à pourvoir, et elle pense au mal qu'elle va avoir pour celles-là !

RÉCRÉATIONS INTELLIGENTES.

La mode est aux jeux d'esprit, surtout aux amusements basés sur la littérature, l'histoire et la science. Achetez donc les *Récréations intelligentes*, de Ch. Ferrand (un vol. in-18 Jésus ; prix 75 centimes), vous y trouverez des distractions de tout genre, moins banales que les jeux de société ou les tours de cartes.

Adressez 75 centimes en timbres-poste à M. Ferrand, éditeur à Besançon (Doubs).

N.-B. — M. Ferrand est également l'éditeur du *Journal des Curieux* et du *Dictionnaire des Curieux*.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORFROY.

Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

Cédant aux instances de plusieurs familles, M^{lle} M. COLLMANN vient de se fixer à Saumur pour y donner des leçons de chant et de piano.

M^{lle} COLLMANN n'est pas à ses débuts dans l'enseignement de la musique. Rille d'un compositeur allemand bien connu dans notre Anjou, elle professe depuis sept années, et fait du chant une étude spéciale.

S'adresser à Notre-Dame des Ardilliers, et, pour renseignements, à la Retraite.



« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastralgies, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, de Mme de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PAVELLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me débarrasser, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 23 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND, BÉSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 OCTOBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83	90	Comptoir d'escompte	1048			C. g ⁿ . Transatlantique	620			
3 % amortissable	86	25	Crédit de France	832	50		Canal de Suez	3215	05		
3 % amortissable nouveau	84	30	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1700		15	Société autrichienne	771	25		
4 1/2 %	112	50	Obligations foncières 1877	356		50	OBLIGATIONS.				
5 %	115	85	Obligations communales 1879	445		1	Est	388			
Obligations du Trésor	512		Obligat. foncières 1879 3 %	443		2	Midi	386			
Obligations du Trésor nouvelles	518		Soc. de Crédit ind. et comm.	775			Nord	395			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	334		Crédit mobilier	750		10	Orléans	390			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	37		Est	830		1	Ouest	388			
1865, 4 %	515		Paris-Lyon-Méditerranée	830			Paris-Lyon-Méditerranée	388			
1869, 3 %	402	50	Midi	830		20	Paris (Grande-Ceinture)	386			
1871, 5 %	894		Nord	2090			Paris-Bourbonnais	389			
1875, 4 %	520		Orléans	1348	75	25	Canal de Suez	568	75		
1876, 4 %	518		Ouest	845							
Banque de France	0700	100	Compagnie parisienne du Gaz	1680							

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir,
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	45	omnibus.
9	40	express.
12	40	omnibus-mixte.
4	44	soir.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux, nos 6 et 8,
Et une autre MAISON, même rue.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
L'HERBAGE DE BUTEAU
Situé commune de Saint-Lambert-des-Levés, sur les bords de la Loire,
D'une contenance de 46 hectares environ.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Commune de Dampierre.
Au Coteau-Bizeau, MAISON, composée de deux chambres basses, deux chambres hautes, deux caves avec pressoirs, jardin avec puits, servitudes.
Cinq ares de vigne, sur les Buttes.
Cinq ares de vigne, aux Châtaigniers.
Cinq ares de vigne, entre les Deux-Voies.
Cinq ares de vigne, au Clos-Millet.
Dépendant de la succession de Michel Joly.
S'adresser audit notaire. (593)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n^o 23.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UN CLOS DE VIGNE
De 38 ares 50 centiares,
Dans lequel s'élève un PETIT PAVILLON et une PETITE MAISON où se trouve un pressoir, situé à Bagnoux, près le cimetière.
S'adresser, pour traiter, à M^e veuve TAIFFOINE, propriétaire, demeurant à Saumur, Basse-Île, ou à M^e AUBOYER, notaire. (889)

Etude de M^e CHAPIN, notaire à Angers, rue Haute-du-Mail, 17.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Qui aura lieu le samedi 29 octobre 1881, à midi,
En l'étude et par le ministère dudit M^e CHAPIN,
LA TERRE DE LA GARENNE
Située commune de Villemoisin, canton du Louroux-Béconnais.
Cette terre, contenant 139 hectares 36 ares 55 centiares, est divisée en quatre exploitations.
S'adresser, pour avoir des renseignements, savoir : à M. SUDAUD, propriétaire à Saint-Georges-sur-Loire, et à M^e CHAPIN, notaire. (623)

LA MAISON GERBEAUD
Rue d'Orléans, n^o 3, à Saumur.
Demande des ouvriers tailleurs. (624)

Etude de M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A AFFERMER
MOULIN A EAU DE CHANTEBRÉAU
Sur le bord de la Dive, près Loudun,
AVEC FERME
De 22 hectares.

A VENDRE
UNE BONNE VIGNE
Située au Val-Langlais, commune de Baugéux.
Contenant 27 ares 50 centiares.
On vendra ladite vigne avec sa récolte.
S'adresser à M. TAYEAU-NICOLAS, expert au Pont-Fouchard.

A VENDRE
UNE MAISON
AVEC GRAND EMPLACEMENT
Situés au Pont-Fouchard, autrefois occupés par M^{me} veuve Besnard.
S'adresser également à M. TAYEAU.

A CEDER
POUR CAUSE DE DÉCÈS,
MAISON DE CARROSSERIE
Fondée en 1840
En pleine activité — Bonne clientèle : commerçants et riches propriétaires. — Chiffre d'affaires : 40,000 fr. — Conditions avantageuses et facilités de paiements. — Bail à la volonté du preneur.
S'adresser à M. QUINCHARD père, ancien carrossier à La Flèche (Sarthe). (578)

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Le mardi 11 octobre 1881, à une heure après midi.

A la Salle des Ventes, à Saumur, rue d'Orléans, 55,
DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS
Ci-après :
Grande table à rallonges en acajou, grande quantité de fauteuils, canapé, chaises, glaces, pendules ;
Guéridons à dessus de marbre, tables de toilette, commodes, bois de lit, grand pupitre, bureau, étagère ;
Matelas, couvertures, traversins, rideaux, etc. ;
Potiches en porcelaine, vases en albâtre ;
Fontaine en cuivre, une chaise à porteur et grande quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.
Le commissaire-priseur chargé de la vente,
CH. MILLION. (638)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Sise rue de Bordeaux, n^o 50,
Avec Cour, Écurie, Remise et Jardin.
Occupée actuellement par M. le commandant de Bourdon.
S'adresser à M. FOUCHER, même rue de Bordeaux, 60. (369)

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
5^e — 3 à 5, le tour sous les bras.
6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

38.	14.78.	27.	43.	92.	80.	103.	
Mesures :	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e

A LOUER
PRÉSENTEMENT
Ou pour Noël prochain,
UNE MAISON
Avec jardin, remise et écurie.
Située rue Verte, à Saumur.
S'adresser à M^{me} veuve Angelo BOLOGNESI, rue de Poitiers. (623)

VINS EN BOUILLON.
M. P. TAYEAU-NICOLAS, régisseur au château de la Fuie, fait savoir au public qu'il vendra l'excellent vin blanc de cette propriété, livrable le jour de la récolte.
Ce vin, très-alcoolique et liquoreux, coupé d'eau pendant son bouillon, fait de très-bon demi-vin.

A VENDRE
Au-dessous du cours,
Cinq Actions au porteur.
Plâtrières de Seine-et-Oise, coupon non-détaché.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN COMMIS
aux écritures, de quinze à seize ans.
S'adresser au bureau du journal.

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

CAFÉ DE LA PAIX
On demande de suite un jeune homme pour travailler à l'office. (624)

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE
SARGET-GIRAULT
6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.
Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.
Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.
NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.
On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES
Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.
Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.
Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.
Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.
Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES
Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres
CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES
Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre
GANTS CIVILS ET MILITAIRES
Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

OUVERTURE
DE LA
BLANCHISSERIE SAUMUROISE
Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.
Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf.
Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.
Cylindre et calendre des toiles damassées.
S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc.
Bons appointements.

J.-A. FRESCO
Chirurgien - Dentiste de Londres,
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n^o 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANEUSE
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

M. PAUL MÉNAGÉ, négociant à Saumur, demande un apprenti.

BLANC ET NOUVEAUTÉS
MEXME FRÈRES
6, rue Saint-Jean, Saumur.
On demande un apprenti.

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

AVIS.
Le CHOCOLAT GUERIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents ; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.
Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.
Thés noirs extra mélangés supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBAUD-RATOUIS, MOLLAT fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.
Saumur, imprimerie P. GODET.